

AFFAIRE N° 19 - Recrutement à temps partiel de M. Urbain LARTIN comme Archiviste Municipal.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre N° 660 en date du 5 Octobre 1964, M. le Préfet (Direction des Services d'Archives) m'a fait savoir que M. Urbain LARTIN, sous-archiviste aux Archives Départementales a terminé le classement des archives de la Commune de Saint-Denis et a rédigé un répertoire dont plusieurs exemplaires seront adressés à la Mairie pour ses différents Services.

Le classement des archives de Saint-Denis a représenté un travail considérable que M. LARTIN a su mener à bien assez rapidement. Mais il est évident que les Archives Départementales qui ont dans leurs attributions le contrôle mais non la gestion des archives communales, ne pourront de longtemps consacrer à nouveau plusieurs mois à la mise en ordre des archives de la Commune de Saint-Denis.

M. le Préfet estime d'autre part que l'importance que prend de jour en jour l'administration du chef-lieu, justifierait le recrutement d'un archiviste communal. Celui-ci pourrait non seulement veiller à la conservation des archives anciennes, mais surtout classer, répertorier, voire éliminer les papiers émanant des différents bureaux de la Mairie.

Il me propose, en conséquence, de recruter à temps partiel M. Urbain LARTIN comme archiviste municipal. L'intéressé pourrait être rémunéré sur la base de 60.000. frs. CFA. l'an, chiffre conforme aux dispositions de l'arrêté du 4 août 1960 relatif à l'attribution par les collectivités locales d'indemnités à des fonctionnaires de l'Etat en fonctions accessoires.

Messieurs, il convient, si vous êtes d'accord, de créer ce nouveau poste et de l'inscrire au tableau des effectifs de la Commune.

Je mets la question aux voix ./.

M. le Maire : Je pense que vous voyez comme nous la nécessité de ce recrutement.

M. GALLARD : le Service Départemental des Archives serait disposé à financer à concurrence de 30 % les frais d'aménagement d'une salle destinée aux archives communales.

Le Maire met aux voix l'engagement de M. Urbain LARTIN comme Archiviste communal à compter du premier Mars 1964, et la création de ce poste dans les effectifs de la Commune.

Approuvé  
A. Nécis le 7 janvier 1965  
P/le Maire  
Le Secrétaire Général  
M. J. Chuchard  
Adopté à l'unanimité.